

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme FLORES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, Mlle AMARI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

**PROCURATIONS :** M. BENOIT à M. RODRIGUES ; Mme EYCHENNE à M. REIG ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; M. CHAUBET à M. VIVANT ; Mme SIBRA à Mme RABINOVITCH ; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; M. MAMERI à M. CASSIGNOL ; Mme BENQUET à Mme MOREAU ; M. LAMOUR à M. PECHAMAT

**ABSENTS :** M. VIVES, M. MAROC

**1- FINANCES**

• **Fourniture de repas pour les restaurants scolaires, le Centre de Loisirs et la Maison du Jeune Citoyen**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (27 voix) approuve le recours à la procédure adaptée selon les règles de l'article 30 du Code des Marchés Publics pour la passation du nouveau marché de fournitures repas pour les restaurants scolaires, le Centre de Loisirs et la Maison du Jeune Citoyen ainsi que le dossier de consultation établi pour la passation de ce marché. Il autorise le maire à signer le marché avec société Ansamble Midi Gastronomie et toutes les pièces relatives à son exécution.

• **REGIE MUNICIPALE : Augmentation du tarif de la restauration scolaire année 2013-2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) fixe le tarif du repas de restauration scolaire et du temps d'accueil du midi à 3.00 € à compter du 1er septembre 2013 et précise la décomposition de ce tarif : repas 2.97 € et temps d'accueil du midi 0.02 € par heure. Il sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales le subventionnement du temps d'accueil du midi. Il fixe le tarif du repas de restauration adulte à 3.00 €.

• **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour clôture de compte.

• **Décision Modificative n°2 : Budget Primitif 2013 de la commune**

Monsieur RODRIGUES informe le conseil municipal qu'une modification du Budget Primitif est nécessaire pour créer des articles comptables non prévus au moment de l'élaboration du Budget Primitif et nécessaires à la juste imputation comptable des dépenses.

**Dépenses d'Investissement :**

|                                      |  |          |
|--------------------------------------|--|----------|
| Chap. 020                            | Dépenses imprévues   | -3 000 € |
| Chap. 21 Immobilisations corporelles |  |          |
| Compte 21533 Réseaux câblés          |  | 3 000 €  |
|                                      | (effacement des réseaux France Télécom rue de la République) |          |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **Règlement des dépenses pour les fêtes et cérémonies**

A la demande de Madame la trésorière municipale, Monsieur RODRIGUES informe le conseil municipal qu'il faut désormais faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses qui peuvent être imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) décident d'affecter les dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits.

## **2- PERSONNEL**

- **Création de trois postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe non titulaires pour accroissement temporaire d'activité (nettoyage des locaux)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide le recrutement de trois adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe contractuels (deux à temps complet et un à temps non complet à 32 heures hebdomadaires) du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création de dix postes d'adjoints d'animations 2<sup>ème</sup> classe contractuels pour accroissement temporaire d'activité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide le recrutement de dix adjoints animations 2<sup>ème</sup> classe contractuels à temps non complet du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

## **3- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Acquisition de parcelles pour construction d'équipements publics**

Lors du conseil municipal du 25 juin Monsieur RODRIGUES avait proposé l'acquisition de parcelles sur Andromède.

Il convient de prendre à nouveau cette délibération en visant expressément l'avis des domaines sur cette acquisition délivré le 13 mai 2013 (formalité qui avait été omise lors de la délibération du 25 juin 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix) l'acquisition des parcelles AM 120 p, AM 122 p, AM 124 p, AM 126 p, AM 128 p, AM 130 p, AM 132 p, AM 134 p, AM 136 p, AM 138 p, AM 140 p, AM 142 p, AM 144 p, AM 146 p correspondant à l'îlot 62 au prix de 387 079 € HT + TVA sur marge et l'acquisition des parcelles AM 49, AM 158, AM 160 correspondant à l'îlot 61b au prix de 96 357 € HT + TVA sur marge. Il charge Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint de signer l'acte d'acquisition et de réaliser toutes les modalités nécessaires.

- **Cession d'une parcelle à Toulouse Métropole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide de céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle de terrain AL 213, Rue de la République à Beauzelle à Toulouse Métropole et autorise Monsieur le maire ou en son absence M. RODRIGUES, premier adjoint, à signer l'acte authentique nécessaire et toutes pièces à cet effet.

- **Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve la convention de mise à disposition de locaux entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à la signer

- **Approbation d'une convention de remboursement entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve la convention de remboursement entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à la signer

## **4- PERSONNEL**

- **Création d'un poste pour Accompagnement à l'Emploi (secrétariat école)**

Lors du conseil municipal du 25 juin 2013 Monsieur RODRIGUES avait proposé la création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi pour le secrétariat de l'école primaire.

Les règles de durée de ces contrats ont changé, il convient de prendre à nouveau cette délibération en modifiant la durée du contrat soit 1 an (initialement de 6 mois renouvelable une fois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 2 septembre 2013 à raison de 20 heures par semaine, pour une durée d'un an.